

NOUVEAU MODÈLE POUR LE COMITÉ DIRECTEUR SUR LES ARCHIVES CANADIENNES

Lors des réunions des 7 juin et 9 octobre 2018 et du 29 janvier 2019, les membres du **Comité directeur sur les archives canadiennes** (CDAC) ont examiné les fonctions du CDAC au-delà de 2019. Bien que le Comité ait satisfait le but premier de sa mise en place, tel qu'exposé dans le document de 2015 intitulé « *Les archives au Canada – Un nouveau plan directeur* », les membres ont convenu qu'il était toujours nécessaire d'offrir une « tribune » qui permet aux dirigeants des associations nationales d'archives du Canada de se réunir et d'identifier des priorités communes, d'entreprendre conjointement des activités et de collaborer au développement de capacité et de gestion des enjeux. Les membres se sont donc entendus pour dire que le CDAC devait se doter d'un **nouveau modèle**.

Comme le mentionnait le *Plan directeur*, l'avancée du Système archivistique canadien (SAC) dépend de l'engagement soutenu de toute la communauté archivistique, car individuellement, les organisations membres n'ont pas l'envergure ni les capacités de le faire seules. Le CDAC peut fournir le leadership nécessaire pour, qu'ensemble, nous puissions soutenir le SAC.

Après avoir réalisé bon nombre des initiatives exposées dans le *Plan directeur* de 2015, le nouveau modèle du CDAC s'inspirera de ce plan, mais n'y sera pas subordonné. Toutefois, les progrès continus dans un contexte de patrimoine à ressources limitées dépendront de la mobilisation soutenue des nombreuses parties prenantes du SAC. En groupant nos ressources, en éliminant le chevauchement, en favorisant les communications et en assurant la cohésivité des parties prenantes nationales, le système archivistique canadien (SAC) sera plus à même de relever les défis qui l'attendent.

Les membres du CDAC ont admis que le modèle actuel du comité chevauche, à quelques égards, le rôle que joue le **Conseil canadien des archives (CCA)** comme organe de communication et de coordination pour le SAC. Pour minimiser le chevauchement, le CDAC a décidé d'intégrer le comité dans la structure de gouvernance du CCA, un organisme neutre.

À l'heure actuelle, les membres du Conseil canadien des archives se réunissent une fois par année pour mener la conduite des affaires de l'organisation. Le CDAC continuera d'être un organisme de partage d'information, en favorisant les possibilités de collaboration à l'échelle nationale. Conformément au mandat du CDAC de 2016-2017 (révisé en février 2016), le CDAC sera structuré et fonctionnera comme suit.

- Dix (10) membres à part entière dotés de pouvoirs de prise de décisions.
- La composition de base des membres comprendra deux (2) représentants de chaque organisation membre du CCA :
 - **Association des archivistes du Québec (AAQ)**
 - **Association canadienne des archivistes (ACA)**
 - **Conseil canadien des archives (CCA)**
 - **Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux (CAPT)**
 - **Bibliothèque et Archives Canada (BAC)**

Les membres peuvent désigner un remplaçant pour représenter leur organisation à n'importe quelle réunion. Les remplaçants doivent être signalés au président à l'avance et doivent pouvoir prendre des décisions pour l'organisation qu'ils représentent.

- Un maximum de quatre (4) membres à titre personnel, que ce soit des individus ou des organisations affiliées—y compris ARMA Canada, possédant une expertise utile au CDAC et retenus en fonction de priorités données.
- Les membres à titre personnel ou organisations affiliées peuvent être nommés par le CDAC pour un mandat d'un (1) ou deux (2) ans, ce mandat pouvant être renouvelé à sa discrétion.
- Le CDAC fournira des conseils ou présentera des recommandations qui appuient le Système archivistique canadien et ses priorités partagées.
- Le CDAC nommera un président pour un mandat d'un (1) an ou des coprésidents pour un mandat de deux (2) ans, ceux-ci étant choisis parmi les membres du Comité directeur par ses membres.
- Le président ou les coprésidents devront collaborer avec le secrétariat pour rédiger des rapports, établir des ordres du jour et approuver des rapports de décisions.

Groupes de travail du CDAC

En vertu du nouveau modèle proposé, les groupes de travail actuels (à savoir le Groupe de travail sur la stratégie de sensibilisation, le Groupe de travail sur la main-d'œuvre en archivistique et le Groupe de travail sur la réponse au Rapport de la Commission de vérité et réconciliation) continueront de fonctionner comme ils le font maintenant, et continueront de rendre compte aux membres du CDAC, de collaborer avec eux et de recevoir leur soutien jusqu'à ce qu'ils aient atteint leurs objectifs et présenté leur rapport final. De nouvelles initiatives nécessitant des approches collaboratives seront entreprises en créant des groupes de travail.

Responsabilités administratives

Le Secrétariat du CCA assurera un soutien logistique et administratif pour les réunions du CDAC, et entreprendra notamment d'envoyer des invitations pour les réunions, travaillera avec le président ou les coprésidents, distribuera les ordres du jour et les rapports, et accomplira d'autres tâches administratives déterminées par le CDAC.

Réunions

Le CDAC continuera de se réunir quatre fois par année, soit en janvier, en avril, en juin et en octobre. Au moins une réunion sera en face à face et coordonnée en fonction d'autres réunions, comme par exemple le Forum des partenaires de BAC en janvier ou les conférences de l'ACA ou de l'AAQ en juin. Les trois autres réunions se feront par téléconférence ou visioconférence, à moins que des possibilités économiques additionnelles ne surviennent pour d'autres réunions en personne.

Le Comité de direction du CCA est heureux du rôle que le Comité directeur sur les archives canadiennes jouera dans sa structure de gouvernance dans le but de répondre aux défis que doit affronter le Système archivistique canadien et l'archivistique en général.

Systeme archivistique canadien

